

Conseil Municipal du 16 juin 2020

Le conseil municipal s'est réuni mardi sous la présidence de Rollande Le Borgne, Maire.

1. Désignation des délégués dans les différentes commissions

Appel d'offres :

- ... Membres titulaires : Guy Le Foll, Jean-Pierre Troquier, Evelyne Aslanoff
- ... Membres suppléants : Raymond Barré, Yann Collobert, Claude Le Tertre

CCAS :

- ... Evelyne Aslanoff, Jean Pierre Troquier, Annie Menguy, Carine Le Guilloux, Yolande Jaffrenou, Solenn Jouan Hénaff, Linda Grot
- ... Membres supplémentaires si vacances : Guy Le Foll, Valérie Glou
- ... Vice-présidente : Evelyne Aslanoff

SDE :

- ... Représentant titulaire : Guy Le Foll
- ... Représentant suppléant : Jean Pierre Troquier

Commission communale des impôts : Rollande Le Borgne a proposé les noms de 24 contribuables, l'administration choisissant parmi cette liste : six titulaires et six suppléants.

Finances : Rollande Le Borgne, Guy Le Foll, Jean Pierre Troquier, Evelyne Aslanoff, Claude Le Tertre, Yann Collobert, Raymond Barré

Commission voirie : Rollande Le Borgne, Guy Le Foll, Claude Le Tertre, Jean Pierre Troquier, Raymond Barré, Carine Le Guilloux, Evelyne Aslanoff, Solenn Jouan Hénaff

Travaux - Bâtiments : Rollande Le Borgne, Guy Le Foll, Evelyne Aslanoff, Jean Pierre Troquier, Raymond Barré, Yann Collobert Claude Le Tertre Annie Menguy,

Assainissement : Rollande Le Borgne, Guy Le Foll, Jean Pierre Troquier, Evelyne Aslanoff, Claude Le Tertre, Yann Collobert, Raymond Barré, Annie Menguy

Bulletin municipal : Rollande Le Borgne, Jean Pierre Troquier, Guy Le Foll, Evelyne Aslanoff Annie Menguy, Solenn Jouan Hénaff, Carine Le Guilloux

Affaires scolaires - Jeunesse : Rollande Le Borgne, Jean Pierre Troquier, Carine Le Guilloux, Valérie Glou, Yann Collobert, Yolande Jaffrenou, Linda Grot, Solenn Jouan Hénaff

Environnement - Tourisme : Rollande Le Borgne, Guy Le Foll, Evelyne Aslanoff, Jean Pierre Troquier, Sébastien Bosger, Laurent Tulo, Valérie Glou, Yolande Jaffrenou, Linda Grot

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Kreiz Breizh Argoat :

... Membres titulaires : Rollande Le Borgne, Guy Le Foll

... Membres suppléants : Jean Pierre Troquier, Claude Le Tertre

Correspondant défense : Guy Le Foll

Correspondant sécurité routière : Claude Le Tertre

2. Taxes locales : taxes foncière bâtie et taxe foncière non bâti

Unanimité pour le maintien des taux d'imposition

Taux actuels :

... **Taxe foncière bâtie** : 18,62 % pour la commune, 22,36% pour la moyenne départementale

... **Taxe foncière non-bâtie** : 59,75 % pour la commune, 75,76% pour la moyenne départementale

3. Réhabilitation de la cuisine salle Arc En Ciel

La mission de maîtrise d'œuvre est attribuée au cabinet AUA BT pour un montant de 24 794,52 € HT.

4. Acquisition foncière rue Pont Rod

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle YO 129 d'une surface de 398 m² au prix de 4 € le m². Cette parcelle permet d'élargir la bande de terrain Rue Pont Rod.

5. Convention SAUR

Renouvellement de la convention qui lie la commune à la SAUR pour des missions d'assistance technique d'assainissement collectif.

6. SDE - Travaux d'entretien de l'éclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour la réalisation de travaux de rénovation et sur les participations correspondantes :

- ... Réseau Rue de Gwazh Lin foyer G462, participation de la commune à hauteur de 635,04 €.
- ... Chambres de tirage aux abords de l'Eglise et du foyer H82 rue du stade, participation de la commune à hauteur de 303,96 € et 642,60 €.

7. Prime exceptionnelle Covid

La loi de finances rectificative du 25 avril 2020 et son décret d'application en date du 14 mai 2020 permettent le versement d'une prime exceptionnelle aux agents mobilisés et soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID 19.

Au vu de la mobilisation et du surcroît de travail engendré pendant la période d'état d'urgence, le conseil municipal a décidé d'attribuer au personnel communal une prime au prorata temporis, le montant maximum étant de 1000 €.